

Finances publiques

Déficit structurel, le gouvernement met la charrue avant les bœufs

Il est beaucoup plus facile de voter des baisses d'impôt que d'engager des réformes pour dégager des économies budgétaires



par François Ecalte

Le gouvernement a publié un rapport sur les nouvelles orientations des finances publiques, en vue du débat parlementaire tenu à la mi-juillet. Ce rapport est particulièrement succinct, même en tenant compte du "tiré à part" ajouté quelques jours plus tard. Il fait apparaître une aggravation du déficit public par rapport au programme de stabilité d'avril dernier qui atteint 0,3 point de PIB en 2022.

"L'augmentation du déficit est de nature structurelle, c'est-à-dire indépendante de la conjoncture et imputable aux décisions de politique économique"

Or le gouvernement a gardé son scénario macroéconomique d'avril dernier pour toute la période de programmation (2018-2022), malgré les signes d'une dégradation de la conjoncture. L'augmentation du déficit qui apparaît dans ce rapport est donc de nature structurelle, c'est-à-dire indépendante de la conjoncture et imputable aux décisions de politique économique.

Toujours loin de l'équilibre structurel

Le déficit structurel n'est réduit que de 1,2 point de PIB entre 2017 et 2022 dans ce rapport, alors que le programme de stabilité annonçait une baisse de 1,4 point. Cette réduction de 1,2 point est nettement insuffisante au regard des règles budgétaires européennes qui nous imposent d'aller beaucoup plus vite vers l'équilibre structurel de nos comptes publics. En 2022, nous en serons encore loin avec un déficit structurel de 1,0% du PIB selon ces nouvelles prévisions. Ces dernières ne tiennent même pas compte du reclassement de SNCF Réseau dans les administrations publiques, ce que le gouvernement anticipe pourtant et ce qui majorerait le déficit structurel de 0,2 point.

Cette dégradation du déficit structurel est très regrettable, indépendamment des règles européennes, car il est dans l'intérêt de la France d'atteindre l'équilibre structurel de ses comptes publics le plus rapidement possible pour réduire durablement son endettement et retrouver des marges de manœuvre en cas de retournement conjoncturel de l'activité économique.

Elle résulte surtout d'une baisse des prélèvements obligatoires plus forte qu'il était prévu dans le programme de stabilité, du fait notamment de la suppression non financée de la taxe d'habitation sur les résidences principales des 20 % de ménages les plus riches.

"Cette dégradation du déficit structurel résulte surtout d'une baisse des prélèvements obligatoires du fait notamment de la suppression non financée de la taxe d'habitation"

Elle tient aussi à une croissance des dépenses publiques un peu plus forte que prévu jusque-là. Les objectifs d'évolution des dépenses publiques restent néanmoins très ambitieux et supposent de réaliser des économies considérables qui sont très loin d'être acquises.

Il est beaucoup plus facile de voter des baisses d'impôt que de réaliser des économies budgétaires. En baissant fortement les impôts avant d'engager les réformes permettant de dégager des économies suffisantes, comme beaucoup de ses prédécesseurs, le gouvernement met la charrue avant les bœufs, ce qui est très regrettable.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalte.

A lire également